

Formations doctorales

Académie universitaire Wallonie-Bruxelles

L'Académie Wallonie-Bruxelles regroupe l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Mons (UMONS).

Comme pour les masters complémentaires, l'Académie est désormais seule habilitée à organiser la formation doctorale. Les études de **troisième cycle** sont organisées exclusivement en collaboration, dans les académies universitaires.

Elles comprennent les **formations doctorales** (60 ECTS) et les travaux relatifs à la préparation d'une **thèse de doctorat** (180 ECTS minimum). Une thèse de doctorat se réalise sous la conduite d'un directeur de thèse. Elle comporte un volet de formation et un volet de recherche et de rédaction d'un travail original.

Philosophie;
Théologie;
Langues et lettres;
Histoire, art et archéologie;
Art de bâtir et urbanisme;
Information et communication;
Sciences politiques et sociales;
Sciences juridiques;
Criminologie;
Sciences économiques et de gestion;
Traduction et interprétation;

Sciences psychologiques et de l'éducation;
Sciences médicales;
Santé publique ;
Sciences vétérinaires;
Sciences dentaires;
Sciences biomédicales et pharmaceutiques;
Sciences de la motricité;
Sciences;
Sciences agronomiques et ingénierie biologique;
Sciences de l'ingénieur;
Art et sciences de l'art.



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES – UNIVERSITE DE MONS

Nos universités ont décidé de mettre en commun leur expertise pour proposer le meilleur aux étudiants du monde entier. Nos programmes sont réputés et nous faisons de notre mieux pour accueillir les étudiants et leur offrir le résultat de notre longue tradition d'excellence.

L'inscription à la formation doctorale ainsi que la délivrance du certificat de formation à la recherche relèvent de l'Académie, mais en pratique l'inscription se prend toujours auprès des services de l'ULB et de l'UMONS.

L'inscription doctorale est également prise auprès des universités, qui continuent à conférer le grade académique de docteur.

L'admission à la thèse de doctorat s'opère sur la base d'un dossier de candidature. Elle n'est possible que si que si vous êtes porteur :

- d'un diplôme de deuxième cycle de 300 ECTS (si Communauté française de Belgique : Licence ou MA120) ;
- ou d'un diplôme de deuxième cycle valorisable pour 300 ECTS par le Jury (pour tous les autres étudiants).

<http://www.academiewb.be>

<http://www.ulbruxelles.be>

<http://www.umons.ac.be>



Année académique 2010 – 2011

ACADÉMIE UNIVERSITAIRE WALLONIE-BRUXELLES